



## CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

\*\*\*\*\*

Séance du 16.11.2021

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

#### **1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE POUR 2022**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la DSR 2022 au sujet de travaux d'investissement de voirie communale d'un montant estimé de HT de 48 260 euros HT.

#### **2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE Dossier 1**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour des travaux de voirie communale d'un montant estimé de 22 217.50 euros HT.

#### **3-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE Dossier 2**

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour des travaux de voirie communale d'un montant estimé de 26 042.50 euros HT.

#### **4- REPONSE A UNE DEMANDE DE REGULARISATION DE STOCKAGE DE SAPINS APPARTENANT A UN PARTICULIER DEPOSES SUR UN TERRAIN COMMUNAL**

Mme le Maire donne lecture du courrier d'un administré concernant une demande de régularisation de stockage de sapins appartenant à un particulier sur un terrain communal, lieu-dit l'Allier.

Le conseil municipal, après délibération et vote à bulletin secret, donnant les résultats suivants :

Abstention 3 voix ,

Oui 2 voix et

Non 6 voix

décide de ne pas autoriser le dépôt de sapins appartenant à un particulier sur un terrain communal et demande donc leur enlèvement.

Publié le 22 novembre 2021

Le Maire,

Cécile Gomes Recchia

Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia

